

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ**

**VILLE DE LOUISEVILLE  
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 636**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 13 mars 2017, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le règlement suivant :

- *Règlement numéro 636 amendant le règlement numéro 606 relatif au programme Écoprêt pour le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques.*

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ce règlement entrera en vigueur ce 22<sup>e</sup> jour du mois de mars 2017, jour de sa publication.

Donné à Louiseville,  
Ce 22<sup>e</sup> jour du mois de mars 2017

Maude-Andrée Pelletier  
Greffière